

CSA : diffusion temporaire sur la TNT d'Arte.tv

N'ayant pas observé de dégradation ou de difficulté dans l'accès aux services de télévision lors des tests techniques associant les constructeurs de récepteurs, les éditeurs et les opérateurs de multiplex, le CSA a autorisé la diffusion à titre expérimental de l'offre interactive d'Arte selon la norme HbbTV (*Hybrid Broadcast Broadband TV*) sur le canal 77 de la plateforme TNT, pour une durée de six mois.

La décision est disponible ici.